



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15 (dont 3 procurations)
Date de la convocation		
4 février 2015		
Date d'affichage		
4 février 2015		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 9 février 2015

Délibération n° 2015-09

L'an deux mille quinze et le neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROcq, Paul LAMOURE, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés : Marie PEES (procuration à Paul LAMOURE), Jean-Michel BASCUGNANA (procuration à Laurent MARQUE), Etienne CURT (procuration à Anne-Marie BARRAQUE)

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARRAQUE

Objet : Approbation du procès-verbal du 5 janvier 2015

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 5 janvier 2015.

M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira font part de leur refus de signer et le mentionnent sur le procès-verbal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira)

APPROUVE le procès-verbal du 5 janvier 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé les membres présents

Pour extrait conforme, le 11 février 2015.

Le Maire,

Patrick LABERNADIE.